

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

1^{ère} SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 14 ET 15 AVRIL

N° 2016/O1/015

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Laura-Maria POLI
Au nom du groupe « CORSICA LIBERA»**

**OBJET : Participation au plan 500 000 et financement des formations
destinées aux demandeurs d'emplois**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Conseillère exécutive en charge de la formation,
Monsieur le Conseiller exécutif en charge du développement
économique,

A l'initiative de notre groupe, une motion concernant le transfert à la Collectivité Territoriale de Corse, de la compétence relative à la formation des demandeurs d'emplois, a été déposée et adoptée à une très large majorité lors de la session du 11 mars dernier.

Cette demande de transfert répond aux engagements de la majorité d'activer tous les leviers pour réduire le nombre de chômeurs, totalement indigne d'un pays comme le nôtre si riche en potentialités.

Elle répond en outre au respect de notre statut particulier qui commande d'adapter les outils juridiques aux réalités de notre pays.

Cette motion prévoit également l'habilitation de Monsieur le Président de l'Exécutif à signer toute convention relative à ces questions.

Rappelons que Monsieur le Président de la République Française, François HOLLANDE a annoncé au titre des grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi, la mise en place d'un plan massif de 500 000 actions de formation supplémentaires.

Ce plan prévoyant notamment :

de porter en 2016 le nombre d'actions de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi à hauteur de 1 million,

de réaliser 300 000 de ces formations prioritairement pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés,

de préparer l'avenir par le développement de formations aux nouveaux métiers liés à la transition énergétique ou à la transformation numérique

Monsieur le Président, nous débattions lors de la précédente Séance publique des orientations budgétaires de la situation financière de notre collectivité qui doit faire face à une double contrainte financière.

D'une part, la baisse des ressources principalement de l'Etat qui fait ainsi supporter à la Corse, un prélèvement trois fois plus élevé que la moyenne des autres collectivités.

D'autre part, le poids du passif à inscrire dans nos comptes.

Dans quelques heures, nous nous prononcerons sur le budget primitif de l'exercice 2016, réalisé dans ce cadre contraint.

La signature de ce partenariat dont l'enveloppe globale estimée à près d'un milliard d'euros permettrait donc à la fois de répondre à une recherche de financements mais aussi d'honorer l'un de nos engagements de campagne, étant précisé que l'Etat s'engage à financer l'ensemble des formations supplémentaires que nous serions en mesure de proposer.

Aussi, pouvez vous nous préciser quelles démarches avez vous entreprises dans la perspective d'une éventuelle signature de ce plan 500 000 ?

Je vous remercie